

Compte-rendu du conseil du Jeudi 27 mai à 20 H 30

Présents : Gaël MONNERET, Pascal SIMONET, Martine RAISON, Thomas ROUSSE, Maurice MONNET, Jean François REHFUSS, Corinne ODOBEL, Anne-Marie PEGUILLET, Jean Claude COMPAGNON.

Absents excusés : MARION Christophe, Roseline PACCARD.

Secrétaire : Martine RAISON.

- Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil du 15 avril 2021.

- Délibérations :

Délibération N° 23 : Enquête publique déclassement chemin des petits bois. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit des Petits Bois, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration et d'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Délibération N° 24 : Pour des raisons de mise en sécurité de la maison lui appartenant, Monsieur Durand souhaite acheter à la commune les parcelles cadastrées AE N° 150, AE N° 152, AE N° 154, AE N° 155 et AE N° 156 pour une surface totale de 28,02 ares. Le prix de ces parcelles a été fixé d'un commun accord à la somme de 800. Le conseil décide de vendre ces parcelles à Monsieur Durand et charge le maire de procéder aux formalités administratives.

Délibération N° 25 : Le maire présente les études et devis réalisés afin de mieux connaître le degré de faisabilité de la construction d'un nouveau quartier à Pannessières sur le site des « Terrains Mouillard ». Cet ensemble de parcelles situées en zone AU du PLU appartient aujourd'hui à la commune. Le Conseil Municipal décide de créer ce lotissement et charge le maire d'engager toutes les démarches nécessaires à sa réalisation..

Délibération N° 26 : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision de transférer les deux parcelles AE N° 155 et AE N° 156 dans le domaine privé de la commune avant de les céder à Monsieur Durand. Le Conseil Municipal charge le maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à ce transfert.

Délibération N° 27 : En raison de l'ouverture prochaine d'une enquête publique concernant le déclassement et l'aliénation d'une partie du chemin rural des Petits Bois, la commune doit désigner un commissaire enquêteur. Monsieur Jean-Christophe WANTZ est choisi pour mener à bien cette mission. Il recevra le public le vendredi 2 juillet de 17 h à 19 h.

Délibération N° 28 : Le prêt N° 07123002 passé auprès de la Banque Populaire en 2011 est un emprunt au capital de 200 000 € remboursable sur 20 ans au taux de 2,08 %.

Après négociation, et sur proposition de la Banque Populaire, ce taux peut être modifié dans les conditions ci-dessous :

- Capital restant : 118 598,88 €.
- Durée : 10 ans1/4.
- Taux : 1.39 %.

A l'unanimité, le conseil accepte cette révision et charge le maire de signer tous documents afférents

- Questions d'actualité :

- Point sur les demandes de subventions.

Une subvention concernant le dispositif d'éclairage du futur lotissement est à l'étude. Il s'agit d'un éclairage économique fonctionnant grâce à des panneaux photovoltaïques.

Le coût des travaux de voirie du futur lotissement pourra être en partie pris en charge par ECLA au titre de sa compétence voirie.

- Point sur les travaux en cours.

Monsieur Morel a entrepris les réparations de la toiture de la remise.

L'alimentation électrique du futur lotissement ainsi que des maisons de la rue de Champs Fleurys devra être renforcée. Le coût des travaux (85 000 €) est intégralement pris en charge par les services du SIDEK. Cependant, la nouvelle ligne devant être enfouie rue de Jeanne d'Arc et rue des Champs Fleurys, il serait opportun de profiter des travaux pour enterrer également le réseau d'éclairage public ainsi que le réseau téléphonique. Le coût restant à la charge de la commune serait de l'ordre de 30 000 € TTC

Le cabinet de géomètre Alban Vuillemeys va commencer ses travaux sur l'emprise du futur lotissement.

- Anne-Marie Péguillet, adjointe, a collecté les diverses informations concernant les concessions au cimetière de Pannessières. Le plan actuel sera remis à jour et les familles dont les concessions arrivent à terme seront prévenues.

- Questions diverses :

- Anne-Marie Péguillet présente le compte-rendu de l'opération « Bons cadeaux de Noël ». Seuls quelques bons n'ont pas été employés. Les bénéficiaires semblent satisfaits de cette formule.

- Le premier tour commun aux élections régionales et cantonales aura lieu le 20 juin prochain. A la mairie, une urne sera placée dans la salle habituelle et une autre au secrétariat pour dissocier les scrutins et éviter les erreurs. Les précautions habituelles contre la covid seront de rigueur. Afin de renforcer les membres du conseil, dix volontaires viendront tenir les deux bureaux de vote. Qu'ils soient ici remerciés.

- Le SICTOM, collecteur des ordures ménagères, nous invite à une réunion d'information importante. En effet, le principe de la collecte actuelle sera modifié à partir de janvier 2022, dans notre commune notamment. Depuis 2015, le syndicat expérimente la « collecte incitative » qui consiste à diminuer la fréquence du ramassage des ordures ménagères, passant d'un rythme hebdomadaire à un rythme bi-mensuel. Les usagers sont accompagnés dans cette démarche afin de mettre en place le compostage et mieux trier les déchets. Dès que les conséquences de cette modification seront mieux connues, elles feront l'objet d'une information, dans le bulletin de juillet par exemple.

- Le dépôt de matériaux inertes situé sur la commune de Pannessières, à proximité de l'usine d'incinération, est aujourd'hui fermé. Un projet de centrale photovoltaïque au sol est à l'étude.

- Monsieur Trossat, propriétaire d'un terrain à Pannessières, souhaite acquérir le chemin rural qui le jouxte. Cette transaction n'est pas possible aujourd'hui, ce chemin desservant des parcelles appartenant à de multiples propriétaires.

- Les conseillers seront rapidement convoqués afin de rédiger le bulletin municipal de juillet dont la parution a été décidée.

- Une intéressante documentation concernant l'habitat inclusif a retenu l'attention des élus. Cette formule d'habitat permet de regrouper des habitants autour d'espace communs dans des appartements contigus. Elle pourrait convenir dans le futur à la réhabilitation de la « maison Mouillard ».

- Un appartement F3 situé dans le bâtiment de la mairie sera à louer à compter du 30 juin.

- Le tour du Jura passera par Pannessières le samedi 4 septembre 2021.

La séance est close à 23 heures.
Prochaine séance en fonction de l'actualité.

Le maire : M.Monnet.